

23.12.1970 - SI/er

CONFIDENTIEL

Commissions des Affaires Etrangères
du Conseil National et du Conseil des Etats

P r o c è s - v e r b a l

de la séance du 17 décembre 1970
à Berne, Palais du Parlement, Salle III,
consacrée à l'enlèvement de l'Ambassadeur G.E. Bucher, Rio

* * *

Présidence:

Monsieur le Conseiller aux Etats A. Lusser

Présents:

Messieurs les Conseillers nationaux - Chevallaz, Arnold, Baechtold-
Lausanne, Binder, Broger, Carruzzo, Conzett, Degen, Dürrenmatt, Frey-
mond, Lehner, Schaller, Weber Max.

Messieurs les Conseillers aux Etats - Amstad, Guisan, Hofmann, Leu,
Luder, Oechslin, Pradervand

Excusés:

Messieurs les Conseillers nationaux - Cadruvi, Meyer-Luzern, Renschler,
Tschäppät, Vontobel, Wenger

Messieurs les Conseillers aux Etats - Borel, Graf, Vogt

Sont également présents:

Monsieur le Conseiller Fédéral Graber, Monsieur l'Ambassadeur Thalmann,
Chef de la Division des Organisations Internationales, Messieurs les
Ministres Gelzer et Natural, suppléants du Chef de la Division des
Affaires politiques

Procès-verbal:

Monsieur Pierre-Yves Simonin, Secrétaire du Chef du Département politique

Ordre du jour:

Enlèvement de Monsieur G.E. Bucher, Ambassadeur au Brésil

Début de la séance: 17.35 h



- 2 -

Herr Lusser begrüsst Bundesrat Graber und seine Mitarbeiter, Botschafter Thalman, Minister Gelzer und Natural, sowie Herrn Simonin.

Die Einberufung unserer Kommissionen zu dieser gemeinsamen Sitzung haben die beiden Präsidenten, im Einvernehmen mit Herrn Bundesrat Graber, als angezeigt erachtet. Damit wollen wir unsere Anteilnahme am Schicksal von Herrn Botschafter Bucher zum Ausdruck bringen und gleichzeitig der Öffentlichkeit bekunden, dass unsere Kommissionen gewillt sind, zusammen mit dem Bundesrat, alles zu unternehmen, um die Freilassung unseres Botschafters zu erwirken. Bundesrat Graber wird uns jetzt über den neuesten Stand der Angelegenheit orientieren.

Monsieur Graber: Je pense qu'il eût été surprenant qu'au moment où le Parlement siègeait, vous n'ayez pas été informés par nos soins de cette nouvelle affaire, même si les informations que je suis en mesure de vous livrer ne sont pas abondantes et si la situation devient de plus en plus délicate et difficile.

L'année 1970 nous apporte décidément son lot de drames. ~~Est-ce~~ une année extraordinaire ou faut-il plutôt penser qu'elle est la première d'une série dont on voit mal pourquoi elle cesserait ? La situation demeure instable et révolutionnaire sur plusieurs continents et ses conséquences touchent même un pays comme le nôtre.

L'affaire qui nous occupe a suscité incontestablement moins d'émotion et de nervosité que celle de Zerka. Sans doute le nombre de vies en jeu est-il différent. D'autre part, les cas d'enlèvements de diplomates - du moins au Brésil - ont jusqu'à présent trouvé une issue heureuse.

Je vais vous rappeler les événements tels qu'ils se sont déroulés: l'enlèvement est survenu le 7 décembre dernier, alors que notre Ambassadeur se rendait en voiture de sa résidence à la Chancellerie de l'Ambassade. Le garde du corps de M. Bucher, blessé lors du rapt, est mort trois jours plus tard. Le Président de la Confédération a adressé un télégramme de condoléances au Président Médici. J'ai fait de même à l'endroit de mon collègue brésilien M. Gibson Barbosa. Le Département a décidé, en outre, d'octroyer à la famille de l'agent de sécurité une somme de 25'000 frs.

- 3 -

Sur le plan de la sécurité, aucun reproche ne peut être fait ni au gouvernement brésilien ni à notre Ambassadeur. Ce dernier était constamment accompagné d'un ou de plusieurs agents, malgré l'entrave que cette surveillance représentait, que ce soit dans l'accomplissement de ses fonctions ou dans sa vie privée. Quant au Département, il est intervenu sans tarder auprès de l'Ambassade du Brésil à Berne et, par l'intermédiaire de son Ambassade à Rio, auprès du Gouvernement brésilien pour demander que tout soit mis en oeuvre pour retrouver M. Bucher sain et sauf.

En même temps un groupe de travail (Einsatzgruppe) était constitué selon les dispositions prévues à la suite de l'affaire de Zerka. Composé de collaborateurs des Divisions des affaires politiques, des affaires juridiques et des affaires administratives, ce groupe a été placé sous la direction du Ministre Gelzer. Des permanences ont été établies tant à Berne qu'à Rio.

Le 8 décembre, l'Ambassadeur Micheli a renseigné la Commission des Affaires Etrangères du Conseil National, réunie pour fixer la date d'une de ses prochaines séances. C'est à cette occasion que le Président Chevallaz a exprimé le voeu que soit dépêché à Rio un fonctionnaire de haut rang. Le Département a donné suite à cette suggestion en désignant notre actuel Ambassadeur à Luxembourg, M. Feller, en qualité de chef intérimaire de notre mission diplomatique au Brésil. Ce faisant, nous devons à tout prix éviter de heurter la susceptibilité - à fleur de peau - des Brésiliens. L'envoi d'un "émissaire spécial" aurait sans aucun doute été interprété par le gouvernement de Brasilia comme un manque de confiance à son égard.

Les autorités brésiliennes ont pris acte de l'accréditation temporaire de M. Feller comme "chargé d'affaires a.i." et nous ont assurés que toutes les facilités nécessaires lui seraient données dans l'accomplissement de ses fonctions. A la demande de notre Ambassade, le Département a décidé, en outre, d'envoyer comme renfort à Rio un fonctionnaire de la Centrale, M. Max Ammann. Des employés de notre Consulat général de Sao Paulo sont transférés temporairement à Rio dans le même but.

- 4 -

Dès son arrivée au Brésil, M. Feller établit les contacts nécessaires à Rio et à Brasilia. Les assurances données dès le début de la crise aussi bien à notre chargé d'affaires, M. Roch, qu'au Département, par l'intermédiaire de l'Ambassade du Brésil à Berne, lui sont réitérées de la manière la plus formelle: les autorités brésiliennes ne négligeront rien pour retrouver l'Ambassadeur Bucher sain et sauf.

Pour l'heure les contacts entre M. Feller et ses interlocuteurs brésiliens persistent. Il n'empêche que l'affaire nous paraît être présentement dans une impasse, tant il est vrai que les ravisseurs refusent de livrer une liste nominative des prisonniers, aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas donné son accord sur le principe de l'échange et aussi longtemps que le Chili ou l'Algérie n'auront pas accepté de les accueillir. Depuis un ou deux jours l'affaire en est là, ce qui d'ailleurs ne manque pas de nous préoccuper.

En revanche nous savons que l'état de M. Bucher est satisfaisant: il est fatigué - on le serait à moins - mais en bonne santé.

D'après l'Ambassadeur Feller, le gouvernement brésilien n'entend pas céder trop rapidement aux ravisseurs, de peur que ceux-ci ne fassent de la surenchère et ne formulent de nouvelles exigences. Ces atermoiements lui semblent d'autant moins dangereux qu'aucun délai ne lui a été fixé par les révolutionnaires. Quant à ces derniers, ils ont une confiance limitée dans les engagements gouvernementaux. Pour notre part, rien ne nous permet de mettre en doute la valeur des assurances données, dès le premier jour, par les autorités brésiliennes; nous leur conservons notre confiance.

Tout au plus, le Conseil Fédéral est-il obligé de tenir compte du contexte de ce nouveau drame. En Uruguay, les Tupamaros détiennent toujours le Consul brésilien et un fonctionnaire de la Coopération technique américaine, car le gouvernement de Montevideo n'a pas cédé au chantage. Ensuite, il y a l'expérience canadienne: l'attitude intransigeante du gouvernement a eu pour effet l'exécution de M. Laporte, mais la libération de M. Cross. Enfin, un récent article paru dans le "New York Times"* - connu pour ses opinions libérales - plaide en faveur

* NY Times - 8 décembre 1970

- 5 -

d'une ligne dure et de l'intransigeance des autorités devant de telles exigences. Tout se passe donc comme si la politique pratiquée jusqu'à présent, et qui consiste à céder au chantage, était en train d'être révisée, du moins dans un certain nombre de pays. Cette nouvelle attitude jouera-t-elle un rôle dans le cas qui nous intéresse ? Nous l'ignorons. Nous savons par contre - et je le répète - que l'Ambassadeur Feller demeure au bénéfice d'assurances formelles de la part du gouvernement brésilien. Voilà où nous en sommes cet après-midi. Le Département suit de très près la situation; si d'aventure les événements ne devaient pas évoluer dans le sens que nous souhaitons, d'autres mesures devront être prises.

Herr Lusser dankt Bundesrat Graber für die wertvolle Orientierung und eröffnet die Diskussion.

Monsieur Freymond: C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi l'exposé du Chef du Département Politique. J'aimerais poser deux questions. Est-ce que M. Feller se base sur la lettre dont la presse a fait état ce matin pour dire que l'Ambassadeur Bucher est en bonne santé ? Dans l'affirmative, savons-nous si cette lettre est authentique ?

Herr Schaller: Bestehen heute Anhaltspunkte dafür, dass die Ausweisung aus der Schweiz der zwei Brasilianer ein Motiv für die Entführung war ?

Monsieur Graber: Je répondrai d'abord à M. Freymond. M. Feller vient de nous confirmer télégraphiquement l'existence d'une lettre manuscrite de M. Bucher à lui adressée. Ce message a été authentifié et transmis aussitôt au Ministère des Affaires Etrangères. La lettre authentifie du même coup un nouveau communiqué des ravisseurs qui l'accompagnait. On y demande la libération de 70 prisonniers et l'assurance que les gouvernements chilien ou algérien sont prêts à leur accorder l'asile.

Existe-il une relation entre l'expulsion des deux Brésiliens et l'affaire Bucher ? nous demande M. Schaller. Nous n'en savons rien. Les exilés brésiliens à Alger le contestent, semble-t-il. Plus vraisemblablement paraît être la thèse selon laquelle les révolutionnaires ont porté leur choix sur un représentant d'un pays possédant de grands intérêts au Brésil. Après s'être attaqué aux USA, au Japon et à la RFA, ils

- 6 -

s'en sont pris à notre pays. A ce propos Apolonio de Carvalho*) déclarait tout récemment à Bruxelles qu'à l'instar des autres pays capitalistes, la Suisse s'était fait la complice du régime dictatorial brésilien. L'enlèvement de son Ambassadeur n'était que justifié. Dès lors, la mesure d'expulsion prise par nos autorités à l'égard de ce Brésilien me paraît personnellement tout à fait adéquate!

Monsieur Guisan: L'enlèvement de M. Bucher est-il le fait d'une seule organisation ou sommes-nous en présence de plusieurs bandes rivales qui pratiquent chacune leur propre politique ?

Monsieur Graber: Il est difficile de répondre à cette question. En l'occurrence, il semble que nous ayons affaire à l'"Alliance de libération nationale". Du moins ce groupe revendique-t-il la responsabilité de l'enlèvement.

Monsieur Natural: Nous ne possédons que peu d'informations sur les différents mouvements révolutionnaires brésiliens. Les autorités de Brasilia prétendent qu'il existe un grand nombre d'organisations terroristes rivalisant entre elles; la plupart seraient décapitées car leurs principaux leaders auraient été arrêtés. Nous ne savons pas quel crédit accorder à ces affirmations.

Monsieur Graber: Je reçois à l'instant la deuxième partie d'une dépêche arrivée cet après-midi. M. Feller nous dit avoir reçu derechef l'assurance des autorités brésiliens que rien ne serait entrepris qui pourrait mettre en danger la vie de M. Bucher. Cette assurance nous est précieuse alors que l'on fait état d'une vaste opération de police en vue de déterminer l'endroit où se trouve détenu notre Ambassadeur.

Herr Lusser: Das scheint wenigstens eine Beruhigung zu sein. Ich danke Herrn Bundesrat Graber für seine Ausführungen.

Monsieur Chevallaz rend hommage au Conseiller aux Etats Lusser qui à la fin de l'année quitte le Conseil des Etats dont il a fait partie pendant près de 30 ans. Il souligne les mérites que M. Lusser s'est acquis en tant que parlementaire, membre puis président de la Commission des Affaires Etrangères du Conseil des Etats et délégué au Conseil de l'Europe et à l'Union interparlementaire.

*) Il s'agit de l'un des Brésiliens expulsés de Suisse

- 7 -

Monsieur Lusser remercie M. Chevallaz, le Conseiller Fédéral Graber ainsi que ses collègues des deux Conseils. Son successeur à la présidence de la Commission des Affaires Etrangères du Conseil des Etats a été désigné en la personne du Conseiller aux Etats Franz Xaver Leu, de Lucerne.

Fin de la séance: 18.20 h.